



BOOM !

Bulletin Officiel d'Opposition Municipale

Nous publions aujourd'hui le n°1 de notre Bulletin Officiel d'Opposition Municipale. Pourquoi « officieux » ? Parce que, selon le Grand Robert de la Langue Française, officieux signifie « *qui rend, cherche à rendre, service* ». C'est précisément ce que nous souhaitons faire en vous informant des faits marquants de la vie municipale.

EDITORIAL

Depuis sa réélection, André LESVEN ne cesse de rappeler les ouvertures qu'il fait à l'opposition et qui resteraient sans réponse. D'après lui U.P.V.S irait même jusqu' à publier sur son site web, mais aussi dans des documents distribués dans les boîtes à lettres, des informations inexactes voire mensongères. Bien évidemment nous ne vous mentons pas. C'est contraire à notre déontologie, tout ce que nous vous disons est rigoureusement exact.

A l'évidence le maire méconnaît totalement le rôle d'une opposition. C'est sans doute ce qui le pousse à adopter une attitude méprisante.

Cependant, force est de constater qu'en matière d'expression, l'opposition n'a pas, à Plouguerneau, d'autres solutions que celles que nous avons choisies pour vous faire part des actualités municipales, des remarques, des critiques, des propositions que nous faisons sur la gestion de notre commune.

N'en déplaise à la majorité, nous avons décidé la pérennisation d'un nouveau document, le BOOM !, qui permettra à chaque habitant de la commune de disposer d'une information sur les faits marquants de la vie plouguerneenne ainsi que sur notre perception des affaires communales.

Ce document permettra à chacune et à chacun de se forger sa propre opinion en toute connaissance de cause. C'est notre approche de la démocratie et nous n'avons pour seul objectif que le désir d'agir dans « *la transparence, l'intégrité et la concertation pour l'intérêt des Plouguerneennes et Plouguerneens* » pour reprendre, à notre compte, les engagements du candidat LESVEN, tels qu'il les exposait dans sa profession de foi électorale.

Ces engagements sont-ils tenus ?

A vous, à la lecture de ce premier numéro du BOOM !, de vous faire une opinion.

Quant à nous...

Pierre APPRIOU

LA DEMOCRATIE SELON ANDRE LESVEN

A l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.), André LESVEN a laissé éclater au grand jour sa conception de la concertation et de la démocratie.

Le D.O.B., imposé aux communes de plus de 3 500 habitants depuis la loi du 6 février 1992, était à l'ordre du jour de la réunion du conseil municipal du lundi 9 mars 2009.

Qu'est ce que le D.O.B. ?

Dans l'esprit du législateur il « *a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.*

Mais le maire a une autre conception de la démocratie participative !

- Le 4 mars, les conseillers municipaux de l'opposition recevaient leur convocation pour la réunion du conseil municipal du 9 mars. Cette convocation était accompagnée, comme le prévoit le règlement intérieur du conseil municipal, d'une note explicative pour cinq des six points inscrits à l'ordre du jour. Une seule note manquait, celle relative au D.O.B., qui était pourtant le point le plus important.

- Le jeudi 5 mars, Pierre APPRIOU, accompagné de Sylvaine CHAVANNE et de Christian MOUTON, rencontrait le Directeur Général des Services de la commune (D.G.S.), et lui remettait une lettre à l'attention du maire, pour lui demander cette note. Le D.G.S. l'informait que le document était prêt mais que sans l'accord du maire il ne pouvait ni le lui transmettre ni le laisser le consulter ...

En fin d'après-midi Pierre APPRIOU recevait un appel téléphonique du D.G.S. l'informant que les conseillers de l'opposition étaient seulement autorisés à consulter le document en mairie.

- Le vendredi 6 mars, Pierre APPRIOU apprenait fortuitement que **le document précité était, par contre, en possession des élus de la majorité : il y a donc eu une discrimination et une volonté de dissimulation flagrantes à l'égard des élus de l'opposition !!!!**

- Au cours d'une inauguration Pierre APPRIOU faisait donc savoir au premier adjoint et à deux ou trois élus de la majorité ce qu'il pensait des agissements du maire et des risques encourus!

Il faut préciser que le fait de ne pas respecter les règles imposées pour le D.O.B. peut entraîner l'annulation, par le tribunal administratif, du budget de la commune. Ne pas avoir transmis le document explicatif du D.O.B. aux élus de l'opposition constituait, à l'évidence, une violation du règlement et les élus de la majorité présents à l'inauguration ont sans doute informé le maire du risque qu'il encourait.

Il prenait alors conscience de l'énormité de son erreur et lors du conseil municipal du 9 mars, il proposait de reporter le D.O.B. au lundi 16 mars, proposition acceptée par tous les conseillers, y compris, bien entendu par ceux qui avaient « soulevé le lièvre », à savoir les conseillers de l'opposition !

Pour se justifier il faisait un exposé fumeux dont nous avons retenu :

- Qu'il ne disposait pas de tous les « chiffres », ce qui est pour le moins étonnant, car ces fameux « chiffres » proviennent du service comptable de la mairie. Il est par ailleurs à noter que la plupart des communes du Pays de Brest ont, avant la fin du mois de février, réuni leur conseil municipal pour le D.O.B. mais ont également voté leur budget. Une fois de plus nous sommes parmi les derniers de la classe !
- Que le règlement intérieur n'était pas conforme au Code général des collectivités territoriales, ce qui est encore plus grave car c'est lui qui a rédigé ce règlement !

Mais la manière dont cet épisode a été relaté dans le Télégramme du 11 mars n'a pas plu au maire. Il a donc tenté de refaire l'histoire et d'avoir le dernier mot en publiant le 14 mars, dans le même quotidien, un **communiqué mensonger**.

En effet, il écrit :

1. « *J'ai proposé aux élus de reporter le D.O.B. au 16 mars...* » : nous avons exposé plus haut dans quelles conditions il a été contraint de « proposer »...!
 2. « *L'article 20 du règlement intérieur du conseil précise les conditions d'organisation du D.O.B. : le rapport s'y rattachant est mis à la disposition des élus cinq jours au moins avant la séance.* ».
- C'est un **mensonge**, car l'article 20 dit en réalité « *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8* »,

VOIRIES COMMUNALES

Dans le bulletin que nous avons distribué en novembre 2008, nous nous inquiétons qu'aucun entretien sérieux de nos routes n'ait été fait depuis plus de trois ans.

Depuis, l'appel d'offres concernant ces travaux a été lancé pour la période 2008-2011, et nous nous en félicitons.

Mais nous nous demandons pourquoi, lors du conseil municipal du 9 mars, le maire s'est cru obligé de revenir sur ce sujet, en affirmant qu'il avait consacré aux voiries des sommes bien plus importantes que du temps de Bernard LE VEN (pourquoi ne pas remonter aux mandatures du docteur GUEGUEN... ?!!) .

Une fois encore, il travestit la vérité.

et surtout, ce qu'il omet consciencieusement d'écrire
« *Toute convocation est accompagnée d'un rapport précisant par nature les évolutions des recettes et des dépenses de fonctionnement, ainsi que les masses des recettes et des dépenses d'investissement. Le rapport est mis à la disposition des conseillers en mairie cinq jours au moins avant la séance.* »

3. Il parle ensuite d'une « *réponse immédiate et favorable* » à la demande de Pierre APPRIOU: **c'est encore un mensonge**. La lettre remise au D.G.S. le 5 mars précisait « *Je viens donc aujourd'hui en mairie consulter ce rapport et je vous serais obligé de demander à votre secrétariat d'en établir un exemplaire à mon attention, que je retirerai dans l'après midi de demain, vendredi 6 mars.* ». Or ce « rapport » n'a été reçu par les conseillers de l'opposition que le 11 mars avec la convocation pour la séance reportée du 16 mars.

Qui est amnésique ? Qui désinforme ? Qui fait de la politique politicienne ?!!!!

Dans le même article du Télégramme, le maire évoque une « modification du règlement intérieur » qu'il proposera au conseil municipal « *en espérant que Pierre APPRIOU approuvera sa position* » : lorsque l'opposition saura de quoi il s'agit, elle pourra se déterminer !

Il est « particulièrement inquiétant » de constater que le premier magistrat de la commune s'abaisse à mentir pour tenter de se sortir d'un mauvais pas. Mais il a déjà utilisé ce stratagème : souvenez-vous de l'épisode des noms de rues...

Ce qui est plus grave, c'est qu'en essayant de dissimuler des informations aux élus de l'opposition, il manifeste son mépris au 49% des électeurs qui leur ont apporté leurs suffrages. C'est sa conception de la concertation et de la démocratie !

Il devrait lire attentivement et méditer cette phrase :

« **Chaque citoyen doit être considéré comme un acteur des choix publics qui le concernent. Il a droit à une complète information dans la préparation de ces décisions. Chaque citoyen doit être considéré comme responsable, en droits et en devoirs** »

extraite de la CHARTE DES VALEURS adoptée par le Congrès du MODEM le 2 décembre 2007.

**Or devinez qui est président du MODEM - Finistère .
André LESVEN !!!!!**

Il est regrettable qu'il soit possible de s'engager dans un parti politique, et de se moquer, comme de sa première chemise, des valeurs sur lesquelles il est fondé !

Les sommes auxquelles il fait allusion ont été uniquement consacrées à des travaux neufs : ronds points, revêtements routiers et aménagements des bourgs de Lilia et du Grouanec

Non pas que ces travaux aient été inutiles...mais ils ne représentent qu'environ 3 kilomètres sur les quelques 140 kms que compte notre commune !

Et comme il a utilisé le *marché d'entretien 2005-2007* pour effectuer les travaux de Lilia, *plus de 130 kms de nos routes n'ont pas été entretenus*, puisque les crédits avaient été ainsi consommés. De plus, ces travaux ont coûté environ 40 000 € plus cher que s'il avait fait un appel d'offres. Mais il fallait aller vite avant les élections, et un appel d'offres aurait pris trop de temps !

LES NOMS DE NOS RUES : ENFIN UNE BONNE NOUVELLE !

Face au tollé provoqué par son projet de nouvelles dénominations des noms de rues, le maire a été contraint de mettre en place une commission consultative extra-municipale.

Cette commission s'est déjà réunie les 25 février et 19 mars, sous sa présidence. Il en ressort que :

- Le projet d'attribution des noms de rues, qui respectera la toponymie locale, devra être achevé fin juin 2009.

- Ce projet sera soumis aux Plouguernéens durant l'été prochain : un ou deux membres de la commission seront à leur disposition à la mairie, à des jours et heures à préciser, pour prendre note de leurs remarques ou suggestions.

- Le conseil municipal devrait pouvoir se prononcer sur le projet définitif à la fin de cette année.

LES FINANCES DE NOTRE COMMUNE SONT DANS LE ROUGE VIF !

André LESVEN oppose souvent sa bonne gestion à celle, bien entendu désastreuse, de son prédécesseur. Mais quelle est la vérité ?

Le « résultat de clôture » du compte administratif de la commune, c'est-à-dire le solde de son « compte en banque », qui était de **+ 953 000 € au 31 décembre 2001** s'est effondré à **- 636 000 € au 31 décembre 2008** : il conviendrait que le maire assume enfin ses erreurs et cesse d'accuser ses prédécesseurs !

Nous sommes dans le rouge vif et ce chiffre **catastrophique est seulement dû à sa gestion.**

Ce « découvert » représente 12% des recettes de la commune : nous sommes dans une situation comparable à celle d'un couple qui, gagnant à deux, 2 500€ net par mois, constaterait en fin d'année un découvert sur son compte en banque de 3 600€.

Quelle serait sa réaction ? Probablement de commencer par réduire les dépenses !

André LESVEN, lui, a décidé de les augmenter, en effectuant des investissements somptuaires qui généreront des dépenses importantes en remboursement d'emprunt, mais surtout insupportables en coût de fonctionnement.

TOUT VA AUGMENTER !

Si vous avez des difficultés pour vos fins de mois que faites-vous ? Vous réduisez vos dépenses, car vous ne pouvez pas prendre d'argent dans la poche de votre voisin ... !

Pour boucler les fins de mois de la commune, le maire, lui, envisage de prendre dans votre poche.

En effet au cours de la réunion du conseil municipal du 16 mars, consacré au débat d'orientation budgétaire, le maire a fait part de ses intentions qui devraient être entérinées par le conseil municipal au mois d'octobre.

Le prix de l'eau ...

L'arrêté du 6 août 2007, stipule qu'à compter du 1^{er} janvier 2010, pour une consommation théorique de 120 m³, l'abonnement ne devra pas dépasser 30% du total « abonnement + consommation ».

Dans notre commune le prix de l'abonnement est 66,90€ et celui du m³ de 1,05€ (hors taxes)

Pour une consommation théorique de 120 m³, le montant de la partie eau de la facture serait de :

66,90 € + (120 m³ x 1.05 €) = 192,90 € et l'abonnement représente donc (66,90 / 192,90) soit 34,68% du total « abonnement + conso. »

ce qui est supérieur à la valeur imposée par le décret.

Pour atteindre cette valeur, deux solutions étaient possibles :

- **Maintenir le prix du m³ d'eau**, en diminuant l'abonnement de 66,90€ à **57,87€**, (57,87 / 192,90 = 30%), soit une économie de 9.03€ par abonné et par an.

Le manque à gagner aurait été d'environ 20 000 € alors que le bénéfice dégagé en 2008 par le budget « eau » est de 890 000€ !

C'était la solution la plus évidente et la plus juste.

- **Augmenter le prix du m³ d'eau**, en maintenant l'abonnement à 66,90€.

Dans ce cas ce montant devra représenter 30% de la facture pour une consommation théorique de 120 m³. La facture sera donc égale à $\frac{66,90 \times 100}{30}$

c'est-à-dire 223€, et le prix du m³ d'eau passera à

$\frac{223 - 66,90}{120}$

soit 1,30 € / m³.

Devinez quelle est la solution retenue par le maire...

Le prix du m³ d'eau serait augmenté de 1,05€ à 1,30€, hors taxes d'ici 2010. Dans le tableau ci-après et pour l'année 2009 nous avons retenu le chiffre médian de 1,175€

...le prix de l'assainissement...

La redevance d'assainissement est proportionnelle à la consommation d'eau. Au cours de la réunion du conseil municipal du 16 mars consacré au débat d'orientation budgétaire, le maire a annoncé une augmentation du prix au m³ comprise entre 2 et 3%. Le chiffre de 2.5% est pris en compte dans le tableau ci-après.

Pour une famille consommant 120 m³ d'eau par an, ce tableau montre les évolutions des coûts de l'eau et de l'assainissement, depuis l'arrivée d'André LESVEN.

Période	Augmentations	
	2008/2002	2009/2008
Eau	27,97% 53 €	6,58% 16 €
Assainissement	132,12% 154 €	2,00% 5 €
Inflation	7,30%	1,00%

Ces augmentations excessives touchent tous les Plouguernéens et pénalisent particulièrement les plus modestes.

...et le montant des impôts locaux.

La part communale de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, s'obtient en multipliant un montant de base, déterminé par le ministère des finances, par des coefficients fixés par la commune.

Les services fiscaux réévaluent chaque année les bases pour tenir compte de l'inflation.

Nous aurons droit cette année à une **augmentation plus substantielle car, au cours de sa séance du 30 mars le conseil municipal a voté (22 voix pour 7 contre) l'augmentation de 3,5% des coefficients précités.** (Taxe d'habitation + taxe foncières bâtie + taxe foncière non bâtie)

Cette décision n'est que la conséquence inéluctable d'une gestion approximative et dispendieuse que nous stigmatisons depuis plusieurs mois.

Pourtant entre le 9 et le 16 mars 2008, le candidat André LESVEN affirmait dans sa profession de foi « Plouguerneau peut gérer le fonctionnement de ses équipements et de ses investissements à venir, sans avoir besoin d'augmenter les taux communaux des taxes foncières et bâties » : encore un mensonge !

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL DE KERLEO (suite et fin ?)

Presque 6 ans après la décision de transférer le centre technique municipal à Kergratias, les ouvriers municipaux vont enfin emménager !

Rappelez-vous. A l'époque trois solutions avaient été étudiées :

- Réhabilitation Etablissement LE BRIS-Kerléo
- Réhabilitation hangar LE MENN-Kroaz Edern
- Construction neuve au Hellez

et la commission de travaux réunie le 30 janvier 2002 s'était prononcée à l'unanimité pour la solution construction neuve au Hellez.

Mais au mois de mai 2003, après une profonde réflexion, le maire change de cap. Selon la note jointe à la convocation du conseil municipal du 28 mai 2003, « *des études financières et techniques ont fait ressortir la nécessité de s'orienter vers l'acquisition de bâtiments existants plutôt que de prévoir une construction neuve entraînant un investissement trop important* ».

Qu'en est-il aujourd'hui ?

- Le coût dépasse celui d'un bâtiment neuf.
- Le terrain de Kerléo est beaucoup plus exigu que celui du Hellez : respectivement 8 500 m² et 14 520 m², et ne permet donc aucune extension ni aménagement complémentaire.
- Il est implanté dans une zone habitée et devient une source importante de gêne pour les riverains.

Enfin Vous nous direz que c'est de l'histoire ancienne ! ...mais non... car ce bâtiment reste du neuf fait avec du vieux, et la toiture vétuste existante en amiante fuit !

Il y aura donc, sans doute d'autres travaux à prévoir !

POUR CONCLURE...

Notre propos a peut être été un peu long et émaillé de trop de chiffres, mais il nous semble important que tous les Plouguerneens soient informés de la réalité de la situation financière de notre commune. Augmenter les impôts, l'eau et

l'assainissement diminuera leur pouvoir d'achat, **ce qui va à l'encontre des mesures prises aujourd'hui par nos gouvernants pour relancer l'économie.**

...ET POUR TERMINER, UNE HISTOIRE (PAS TRES) DROLE...

Cela se passe pendant la réunion du conseil municipal du 30 mars dernier. Lors de l'exposé d'un conseiller municipal, inaudible depuis le fond de la salle où se trouve le « public », on entend « **plus fort !** ».

Le maire prend la parole : « **Le public n'a pas le droit de parler.** »

« **Mais...on a le droit d'entendre !** » insiste l'intervenant « illégal ».

« **Je rappelle à nouveau que le public n'a pas le droit de parler, sinon je fais évacuer la salle !** »

Ce doit être une nouvelle règle : le « public » n'a ni le droit de parler, ni celui d'entendre... !

Lorsqu' au début de ce BOOM ! Nous vous parlions de la « démocratie selon André LESVEN » !

.... et notez bien : l'assemblée générale d'U.P.V.S. se tiendra le 5 mai prochain à 20h30 dans la salle des associations de Lilia.